

N°51 Service +

SASU GUEUDET AUTO NORMANDIE

RENAULT PONT-AUDEMER

69 Route d'Honfleur BP 139 - 27501 Pont-Audemer cédex

Tél : 02 32 41 31 64

Au capital de 889 250 euros

RCS Lisieux : 322881962

TVA INTRA : FR18322881962

Siège Social

19 rue Eugène Boudin - Route de Paris - 14800 Deauville



RENAULT
La vie, avec passion

MAIRIE TROUVILLE

14360 TROUVILLE S/MER

N° Client	Bon de livraison	N° Facture	Page	Date
17275	20980		1/1	03/08/2021

DEVIS 18/08/2021

TVA :

Marque	Type de véhicule	N°immatriculation	N° de série	N°Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
--------	------------------	-------------------	-------------	----------------	-------------------------	----

Date d'entrée	Type/E	Demandeur	Réceptionnaire	N° V/O	Réf. garantie
		CHEQUE	NOIRET Laurent		

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
<i>** DEVIS 20980 DU 03/08/2021 ** Commande TRAFIC</i>						
<i>VF1JLBHB69Y323224</i>	<i>AA-834-WC</i>					
8660005870	MOTRIO AMORTISSEUR AVANT (X1)	707120	2,00	100,71 40,00	60,43	2 120,85
8671020406	MOTRIO COLL BUTEE SUSPENSION	46	1,00	170,48 18,00	139,79	2 139,79
	MOTRIOX2					
8201187933	TRANSMISSION ES AV G	83	1,00	298,71 35,00	194,16	2 194,16
<i>Echange Standard RENAULT</i>						
7701032509	VM TRANS 1	CONSIG	1,00	60,00	60,00	2 60,00
7701032509	VM TRANS 1	CONSIG	-1,00	60,00	60,00	0 -60,00

Base	514,80	-60,00				Total H.T.	454,80
taux	20,000	0,000					
T.V.A	102,96	0,00				Total T.V.A.	102,96
BRUT HT :	670,61						

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer
454,80					557,76

0,00 heures

Client	17275
Facture	
Date	03/08/2021
Montant TTC	557,76
Règlement	
Echéance	03/08/2021
Papillon à joindre à votre règlement	

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passé

Date d'édition : 03/08/2021 de validité : 18/08/2021



Voir conditions générales de vente sur la commande, voir conditions générales de réparations sur l'ordre de réparation.
L'ensemble étant consultable sur guedet.fr/nos-conditions-generales-de-vente. **Clause de réserve de propriété** : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980.
MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Le paiement est comptant sauf convention écrite. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, il sera facturé de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard, un intérêt par jour de retard, égal à 3 fois le taux légal et en application de l'article L441-6 du Code du commerce d'une indemnité forfaitaire de 40€.